Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2026 – 2031

Synthèse des observations reçues lors de la consultation du public

Introduction

Le Syndicat Centre Hérault (SCH), s'est lancé, dès 2009, dans la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), puis d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en 2019. Conformément à l'article R. 541-41-28, ce programme doit faire l'objet d'une évaluation tous les six ans.

Le nouveau PLPDMA, couvrant la période 2026-2031 est désormais finalisé. Son élaboration a été confiée au Syndicat Centre Hérault par les Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault.

Après avoir été présenté à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) pour avis et arrêté par les trois Communautés de communes, le projet de PLPDMA a fait l'objet d'une consultation du public. Le présent document en fait la synthèse.

Modalités de la consultation

La réglementation impose aux collectivités qui élaborent un PLPDMA, de le soumettre à la consultation du public pendant au moins 21 jours. Pour cela, le PLPDMA doit être mis en ligne sur le site web de toutes les collectivités concernées. Si ce n'est pas possible, il doit être mis à disposition au siège de ces collectivités.

Ainsi, pour le PLPDMA 2026-2031, la consultation du public, organisée pendant la période estivale, a été prolongée afin de durer 35 jours. Elle s'est déroulée du 20 juillet au 24 août 2026. Le projet de PLPDMA ainsi que sa synthèse ont été mis en ligne :

- sur le site internet du Syndicat Centre Hérault et des Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault ;
- sur les pages Facebook, Instagram et LinkedIn du Syndicat Centre Hérault.

Les documents étaient également mis à disposition du public pour consultation au siège du Syndicat Centre Hérault, à Aspiran.

Synthèse des avis reçus

A l'issue de la consultation du public, on comptabilise 2 contributions reçues par mail et aucune par voie postale. Une réponse a été apportée à chacun des participants.

Après étude de l'ensemble des remarques, le Syndicat Centre Hérault a fait le choix de ne pas les retenir. Le tableau suivant présente l'ensemble des remarques reçues, et les raisons pour lesquelles ces remarques n'ont pas été retenues.

Actions	Remarques et propositions	Commentaire du Syndicat Centre Hérault
Axe 1 : végétaux et restes alimentaires		
Action 3 : Développer une stratégie intégrée pour favoriser la réparation et le réemploi	Augmenter la surface de la recyclerie pour pouvoir déposer plus d'objets	- Les ressourceries du territoire sont des structures partenaires du Syndicat Centre Hérault, mais ne sont pas gérées par celui-ci. - Le Syndicat Centre Hérault gère uniquement les espaces réemploi des déchèteries, et peut être contacté pour des difficultés liées au manque d'espace ou pour un refus de dépôt.
Autres propositions		
Tri	Pourquoi ne pas mettre en place des poubelles jaunes pour les déchets recyclables	- Le tri n'est pas une action de réduction des déchets. Elle ne fait donc pas partie du PLPDMA - Le Syndicat Centre Hérault est déjà en train de mettre en place un nouveau schéma de collecte. Courrier distribué en août à ce sujet pour plus d'informations.